

## F.R.A.P. 2020

FONDS REGIONAL D'ACCOMPAGNEMENT DES PLANS

## Etablissements éligibles

- Etablissements du panel 3 (moins de 300 agents équivalents temps plein)
- > Ayant engagé la totalité de leur plan de formation au moment de la demande
- Ayant besoin d'une aide financière du fait d'une situation particulière comme par exemples (liste non exhaustive) :
  - contexte exceptionnel
  - projet spécifique
  - actions innovantes
  - participation aux actions coordonnées proposées par l'ANFH
  - aide à la prise en charge d'actions complémentaires pour finaliser le plan...

#### Priorité d'attribution

- Les demandes sont examinées et attribuées au regard de l'enveloppe régionale annuelle allouée à ce fonds
- Sont priorisés les établissements n'ayant pas bénéficié de ce fonds au cours des deux années précédentes

# Modalités de prise en charge

- > Toutes les natures de frais peuvent faire l'objet d'une demande : enseignement, déplacement, traitement
- > En cas de prise en charge des frais de traitement, le forfait de 17,50 € de l'heure stagiaire s'applique
- > Seuls les engagements N peuvent faire l'objet de cette aide
- L'ANFH se réserve la possibilité de valider tout ou partie de la demande

### Modalités d'examen

Formulaire à compléter et à adresser à votre délégation territoriale au fil de l'eau et au plus tard aux dates suivantes :

Si vous adressez votre demande au plus tard le	Une réponse vous sera communiquée autour du
16 mars 2020	20 avril 2020
18 mai 2020	22 juin 2020
17 août 2020	21 septembre 2020
10 octobre 2020	16 novembre 2020

- > Joindre impérativement une copie du devis ou de la convention ainsi que le programme de la formation
- > Dans le cas d'une demande d'aide concernant plusieurs formations, compléter un imprimé par formation et les prioriser



17 rue Columbia Ester technopoles 87068 LIMOGES CEDEX

# POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE VOS CONSEILLERES ANFH:

Etablissements de la CORREZE : Geneviève GARDELLE <u>a.gardelle@anfh.fr</u> 05.55.31.79.17

Etablissements de la CREUSE : Emmanuelle LETOUZE <u>e.letouze@anfh.fr</u> 05.55.31.79.10

Etablissements de la HAUTE-VIENNE : Annie DERRIEN <u>a.derrien@anfh.fr</u> 05.55.31.79.13 Angéline DUBOIS <u>a.dubois@anfh.fr</u> 05.55.31.79.15